

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 3 décembre 2024 portant nomination des présidente et membres du jury du concours professionnel prévu à l'article 22 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment ses articles 16, 17, 22 à 25-5 ;

Vu le décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'École nationale de la magistrature, et notamment ses articles 39 à 39-7 ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2024 relatif aux modalités d'organisation, règles de discipline, programme, déroulement et correction des épreuves du concours professionnel prévu par l'article 22 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2024 portant ouverture au titre de l'année 2025 du concours professionnel prévu par l'article 22 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2024 portant nomination des présidente et membres du jury du concours professionnel prévu à l'article 22 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'arrêté du 3 décembre 2024 est modifié comme suit :

Au lieu de : « M. Sophie PARMANTIER, inspectrice générale de la justice » ;

Lire : « Mme Sophie PARMANTIER, inspectrice de la justice ».

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié à la directrice de l'Ecole nationale de la magistrature qui sera chargée de son exécution.

Fait le **16 DEC. 2024**

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation,
Le directeur des services judiciaires
P. PRACHE

